



Informations aux parents, des élèves de 3^{ème} des collèges du bassin de Colmar

Candidature à la section sportive APPN à l'entrée en 2^{nde} Activités Physiques de Pleine Nature « la réussite pour tous par le sport »

Lycée F. Kirschleger

8, Rue du Dr Heid
68140 MUNSTER

☎ 03.89.77.38.40
ce.0680051L@ac-strasbourg.fr



Le projet APPN, section sportive du lycée Kirschleger propose d'aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages, favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

On favorisera de nouvelles rencontres et un développement de performances diversifiées. Il s'agit d'offrir aux élèves un accès aux responsabilités. Le projet proposé à l'élève doit lui sembler motivant car il requiert son engagement.

Les activités du dispositif sont basées sur une relation entre l'EPS et les autres matières. Le projet ne vise pas qu'un développement en EPS, mais il vise à favoriser un épanouissement personnel et scolaire de l'élève. L'objectif est de faire découvrir aux élèves des milieux différents et leur permettre pendant le projet de devenir autonomes et plus responsables tout en s'intégrant dans un fonctionnement de groupe.

Les élèves volontaires feront part de leur candidature avant le 10 mai par le biais du talon réponse ci-dessous accompagné **d'une lettre de motivation, et des bulletins du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre de l'année de 3^{ème}**

Les critères de recrutement sont les suivants :

- Profil psycho social et scolaire de l'élève
- Motivation de l'élève

Le nombre de places étant limité à 12 élèves en seconde, une commission se réunira courant du mois de juin pour étudier les candidatures. Le créneau aurait une durée de 3 heures en plus de l'emploi du temps comportant 4 séquences ainsi que des stages en plein air. La coordination est assurée par un professeur d'EPS et des intervenants extérieurs.

Chaque candidature recevra une réponse écrite d'accord ou de refus. L'engagement vaut pour une année scolaire (l'élève ne peut pas quitter la section au cours de l'année scolaire). Un élève qui ne répondrait plus aux critères de sélection pourra être radié de la section à l'issue de l'année scolaire.

Attention : cette section n'est cumulable ni avec les sections ski, escalade ni avec le parcours « cinéma ».

Talon réponse à retourner au plus tard au secrétariat pour le mercredi 10 mai 2022

Je soussigné(e) M. / Mme, responsable légal, souhaite que
ma fille, mon fils en classe de 3^{ème}
au collège de
candidate au projet de la section sportive « la réussite par le sport » à la rentrée 2022-2023 (bassin de Colmar
uniquement)

Signature de l'élève :

Signature des parents :